

**PROGRAMME ERASMUS +2024 :
FICHE-ACTIONS JEAN MONNET**

<p>Présentation de l'action</p>	<p>L'action Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes dans le monde entier.</p> <p>Les études européennes désignent l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques.</p>
<p>Types des projets</p>	<p>Action Jean Monnet dans l'enseignement supérieur et la recherche.</p> <p>Modules : Programmes d'enseignement courts dans le domaine des études de l'Union européenne. Chaque module a une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année universitaire. Les modules peuvent se concentrer sur une discipline particulière des études européennes ou avoir une approche pluridisciplinaire et donc faire appel à la contribution académique de plusieurs enseignants et experts. Les heures d'enseignement comprennent les heures de contact direct dans le cadre de cours magistraux, de séminaires, de travaux dirigés et peuvent inclure l'un ou l'autre des éléments susmentionnés dans le cadre d'un enseignement à distance, mais ne comprennent pas l'enseignement individuel et/ou la supervision. Les cours d'été ne sont pas éligibles.</p> <p>Chaires : Postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'Union européenne pour un enseignant-chercheur (professeur d'université ou maître de conférences). Une Chaire Jean Monnet est occupée par un seul enseignant-chercheur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire dans le domaine des études européennes. Le titulaire de la chaire peut également avoir une équipe pour soutenir et améliorer les activités de la chaire, y compris la fourniture d'heures d'enseignement supplémentaires.</p> <p>Centres d'excellence : Points focaux de compétence et de connaissance sur les sujets de l'Union européenne. Ils doivent rassembler l'expertise et les compétences d'experts de haut niveau afin de développer les synergies entre les différentes disciplines et ressources des études européennes ainsi que la création d'activités transnationales communes, ils assurent également l'ouverture à la société civile. Les Centres d'excellence Jean Monnet ont un rôle majeur à jouer pour atteindre les étudiants des facultés qui ne traitent pas habituellement des questions de l'Union européenne, ainsi que les décideurs publics, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public en général.</p> <p>Formations des enseignants : Les organismes de formation initiale et continue des enseignants renforceront leurs connaissances et compétences sur l'enseignement des questions européennes, et formeront ainsi des enseignants mieux équipés pour introduire des contenus européens dans leurs activités. Il s'agit de mettre en œuvre une ou plusieurs des activités suivantes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les méthodologies d'enseignement afin d'aborder les questions de l'Union européenne ; - Formation sur les matières de l'Union européenne ; - Expériences d'apprentissage sur les sujets de l'Union européenne qui complètent les cours déjà existants (apprentissage collaboratif entre les classes, co-enseignement) ; - Séminaires, cours d'été et cours intensifs ; - Autres types d'expériences sur l'Union européenne impliquant d'autres parties prenantes. <p>Les formations doivent être formelles et se terminer par une certification.</p> <p>Réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur : Réseaux à thématique large préalablement déterminée par la Commission européenne, dont l'objet est de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires. Chaque réseau doit, dans le même temps, produire un outil permettant l'échange de ces travaux et contributions. Le Coordinateur du réseau sélectionnera régulièrement les résultats les plus innovants et les plus intéressants à communiquer à la Commission. En 2024, 3 réseaux thématiques sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau Jean Monnet sur la politique intérieure : Une économie au service des personnes - Réseau Jean Monnet sur la politique extérieure : UE-Amérique latine - Réseau Jean Monnet sur la politique extérieure : UE-Afrique
<p>Priorités visées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes dans le monde entier et faciliter l'évolution de carrière dans ce domaine pour la prochaine génération. 2. favoriser le dialogue entre le monde universitaire et la société, y compris les décideurs politiques aux niveaux local et régional, ainsi qu'aux niveaux de l'État et de l'UE, les fonctionnaires, les acteurs de la société civile, les représentants des différents niveaux d'éducation et des médias; 3. générer des connaissances et des idées à l'appui de l'élaboration des politiques de l'UE et renforcer le rôle de l'UE en Europe à l'heure de la mondialisation; 4. s'adresser à un public plus large et diffuser les connaissances concernant l'UE dans la société au sens large (au-delà du monde universitaire et des publics spécialisés) pour rapprocher l'UE du public. 5. servir de vecteur de la diplomatie publique à l'égard des pays tiers non associés au programme, en promouvant les valeurs de l'UE et en renforçant la visibilité de ses principes et des objectifs qu'elle entend réaliser.
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul établissement d'enseignement supérieur <i>Les titulaires de Chaire Jean Monnet (porteurs de projets) doivent être des membres permanents du personnel académique de l'établissement candidat</i> • Le consortium d'établissement pour les Réseaux Thématiques (<i>voir le Guide Erasmus+ pour plus des détails</i>)
<p>Financement de l'action</p>	<p>Modules : 35 000€ Chaires : 60 000€ Centres d'excellence : 100 000€ Formations des enseignants : 300 000€ Réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur : 1 million € ou 1,2 million€</p>

DGD-Développement International et Territorial
Direction de la Coopération Internationale

Durée du projet	3 ans
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 25/100 • Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 25/100 • Qualité de l'équipe responsable du projet et des modalités de coopération : 25/100 • Impact et diffusion : 25/100
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renseigner la fiche d'intention de dépôt de projet et la faire valider par les différentes instances impliquées 2. Une fois la fiche validée, l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale accuse réception de cette fiche et transmet les éléments pour initier la candidature 3. Soumettre le projet à l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale au plus tard 3 semaines avant la date limite du dépôt de projet 4. L'équipe Projets fait valider le projet par la Vice-présidence Relations Internationales et fournit au porteur le document d'engagement de l'UGA au projet. 5. Le porteur dépose le projet en lien avec l'équipe Projets de la Direction de la Coopération Internationale.
Ressources documentaires et lien vers le dépôt de candidature	<p>Une fiche dédiée aux actions Jean Monnet : https://monprojet.erasmusplus.fr/actions-jean-monnet</p> <p>Guide du programme Erasmus+ pages 441-456</p> <p>Webinaire EACEA sur les Actions Jean Monnet</p> <p>Liste des projets financés depuis 2020, la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+ https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/projects-lists</p>
Date limite du dépôt de projet à la DGD DIT	<p>Date limite de remontée à la DGD 11 janvier 2024 Date limite de dépôt UE 1er février 2024 à 17h00</p>